

Financement public des écoles privées : le collégial est-il également touché?

Réflexion sur le financement public des collèges privés suite à la déclaration du Regroupement pour la défense et la promotion de l'école publique

Le 10 mars 2005, le Regroupement pour la défense et la promotion de l'école publique faisait connaître sa déclaration dans les médias. Composé de différents groupes du milieu de l'éducation, CSQ et Fédération des commissions scolaires notamment, il demandait au gouvernement de mettre fin aux subventions des écoles privées et de réinvestir ces sommes dans le système public afin d'assurer l'égalité des chances et la réussite du plus grand nombre.¹ Un des arguments avancés par le regroupement visait à dénoncer l'injustice de la situation actuelle, il était à l'effet que : « L'État finance généreusement, en parallèle, un réseau d'écoles privées qui n'a pas les mêmes obligations que le réseau public et dont les pratiques de sélection des élèves vont même dans le sens contraire des politiques officielles du ministère de l'Éducation ».

L'État verse ainsi aux établissements privés agréés environ 60 % des coûts du réseau public pour des services comparables. Fait encore plus inquiétant dans un contexte de décroissance de l'effectif scolaire, la proportion d'élèves inscrits au privé augmente. Au secondaire, elle est passée de 15,4 % à 17,4 % entre 1997 et 2004, elle est de 30 % dans la région de Montréal. Au primaire, durant la même période, elle est passée de 4,6 % à 5,4 %. L'accroissement de l'inégalité des chances apparaît comme la principale conséquence de cet état de fait. La sélection scolaire et sociale effectuée par les établissements privés combinée avec l'absence d'intégration voire l'exclusion des élèves en difficulté conduit l'école publique, dans un contexte de décroissance des effectifs, à développer des pratiques sélectives. Cela a pour effet de rendre beaucoup plus difficile l'atteinte de la réussite pour le plus grand nombre car les élèves en difficulté et ceux des milieux défavorisés sont sur-représentés dans les groupes dits ordinaires. Dans un tel contexte, stimulé par le malheureux palmarès de l'*Actualité*, le financement public aux écoles privées doit nécessairement être remis en cause afin que l'école publique puisse jouer son rôle quant à l'intégration sociale et à l'égalité des chances.

Si le débat est bien avancé en ce qui concerne les écoles primaires et secondaires qu'en est-il des établissements d'enseignement collégial? Quelques jours après la sortie publique du Regroupement pour la défense et la promotion de l'école publique, l'Association des collèges privés (subventionnés) (ACPO) faisait connaître sa position. Elle s'inquiétait tout d'abord de l'impact d'une telle campagne pour le réseau des collèges privés : « Ce qui se passe au primaire et au secondaire aura forcément un impact sur nous » déclarait son président. L'ACPO encourageait alors ses membres à écrire au ministre de l'Éducation pour maintenir le financement du réseau collégial privé.

¹ Déclaration du Regroupement pour la défense et la promotion de l'école publique, *Le gouvernement doit mettre fin au financement public des écoles privées*. http://www.csq.qc.net/educat/publique/financement_privé_public.pdf

En espérant que la campagne lancée par le regroupement prenne de l'ampleur, il est nécessaire de savoir comment les cégeps peuvent être concernés par les demandes adressées au gouvernement. Nous regarderons si les problèmes rencontrés par les écoles publiques au primaire et au secondaire se retrouvent dans les cégeps. Il faudra notamment connaître le portrait général des collèges publics et privés, l'évolution des effectifs et, bien sûr, l'importance du financement public accordé aux collèges privés. Nous pourrons ainsi comparer la situation avec celle du primaire et du secondaire et prendre position dans la campagne actuellement en cours.

Portrait général :

« Les 48 cégeps regroupent 91 % des effectifs au régulier alors qu'il existe 66 collèges privés. »

Tout d'abord, il est nécessaire de distinguer les cégeps des collèges privés subventionnés par l'État ainsi que les collèges sous permis qui ne reçoivent pas de subvention. À titre d'exemple, les collèges André-Grasset, Jean-de-Brébeuf, O'Sullivan et Stanislas sont des collèges privés subventionnés alors que les collèges CDI, l'Institut Descartes et le Collège inter-DEC sont des collèges sous permis. Les collèges privés non subventionnés offrent exclusivement des formations spécialisées de courte durée sous forme d'Attestations d'études collégiales (AEC).²

En 2002-2003, il existait 125 organismes d'enseignement collégial dont : **48 cégeps**, 11 écoles gouvernementales, 24 collèges privés subventionnés et 42 sous permis. Pour la même année, les cégeps regroupaient 91 % des effectifs de l'ensemble de l'enseignement collégial au régulier et 80 % à l'éducation des adultes.

Il est intéressant de remarquer que sur 66 établissements privés au Québec, on en retrouve 8 dans la région de la Capitale-Nationale et 43 dans la région de Montréal. Il y a donc peu de collèges privés en région. L'importance d'un réseau public d'enseignement collégial sur l'ensemble du territoire prend ici tout son sens.

Les effectifs des cégeps, des collèges privés subventionnés et des collèges sous permis³

« Entre 1998 et 2003 les effectifs ont diminué dans les deux réseaux mais ils ont davantage diminué dans le réseau privé que dans le réseau public. »

Au niveau collégial en 2002, pour le régulier, les cégeps et les écoles gouvernementales regroupent 92,3 % des effectifs. Le réseau privé ne regroupe donc que 7,7 % des étudiantes et étudiants du collégial. De plus, entre 1998 et 2003 les effectifs ont diminué dans les deux réseaux mais ils ont davantage diminué dans le réseau privé que dans le réseau public. Par exemple, le pourcentage d'étudiantes et d'étudiants en formation technique au collégial public est passé de 90,7 % en 1998 à 91,29 % en 2002.

² Pour une présentation de l'offre de formation des collèges privés non subventionnés voir : Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CÉEC), *Évaluation des programmes conduisant à l'attestation d'études collégiales des établissements privés non subventionnés menée en 2001-2002*, Gouvernement du Québec. http://www.ceec.gouv.qc.ca/publications/SYNTHESES/AEC2_PNS_synthese.pdf

³ Les données utilisées proviennent du Ministère de l'Éducation, secteur de l'information et des communications, *Statistiques de l'éducation*, 2004. http://www.mels.gouv.qc.ca/stat/stat_edu/donnees_04/Statistiques_edu2004.pdf

Tableau 1 : Partage des effectifs (trimestre d'automne à temps plein et à temps partiel) entre les collèges privés et les cégeps selon le type de formation en 1998

	Cégeps	Établissements privés
Préuniversitaire	74 297	6 588
Technique (et AEC offertes au régulier)	78 313	8 011
AEC – Éducation des adultes	22 435	11 198

Tableau 2 : Partage des effectifs (trimestre d'automne à temps plein et à temps partiel) entre les collèges privés et les cégeps selon le type de formation en 2002

	Cégeps	Établissements privés
Préuniversitaire	68 633	6 060
Technique (et AEC offertes au régulier)	74 078	6 061
AEC – Éducation des adultes	18 427	7 094

Dans les cégeps comme dans les collèges privés, la formation technique regroupe davantage d'étudiantes et d'étudiants que la formation préuniversitaire. Enfin, dans le réseau privé ce sont les inscriptions dans des AEC en formation des adultes qui regroupent le plus d'étudiantes et d'étudiants.

Pour la formation continue, durant la même période, les effectifs diminuent partout mais ils diminuent également plus rapidement dans le privé que dans le public. En 1998, 66 % des effectifs des AEC étaient dans le secteur public alors que 34 % étaient dans le secteur privé. En 2002, les inscriptions dans les AEC au secteur public représentaient 72 % du total des effectifs. Le privé se retrouvant avec 28 % des inscriptions en AEC. En formation des adultes, même si la proportion d'inscriptions au privé est plus importante qu'au régulier ce sont les cégeps qui reçoivent la grande majorité des étudiantes et des étudiants.⁴

Les effectifs des cégeps et des établissements privés subventionnés

« Les effectifs diminuent plus rapidement dans le secteur privé subventionné que dans les cégeps. »

Afin de s'inscrire correctement dans le débat sur les subventions publiques aux établissements privés, il est nécessaire de comparer les cégeps non pas avec l'ensemble du réseau privé mais avec les collèges privés subventionnés. Une recherche de l'Association des collèges privés du Québec (ACPO) présente de manière relativement détaillée les caractéristiques comparées des deux types d'établissements. L'auteur de la recherche constate que d'un côté les taux de réussite

⁴ Concernant spécifiquement les collèges privés non subventionnés offrant uniquement des AEC, la diminution des effectifs depuis 1998 est une nouveauté. Avant 1998, la tendance était plutôt à la hausse. On est passé de 4 909 à 10 281 inscriptions entre 1992 et 1998 pour chuter ensuite à 6 921 en 2001. Le nombre d'établissements privés non subventionnés offrant des AEC est passé de 27 à 47 entre 1988 et 1997 pour atteindre 43 en 2003. Pour la CÉEC, le resserrement du régime de prêts et bourses, la réduction des achats de formation par des organismes comme Emploi-Québec, la concurrence accrue avec les autres catégories d'établissements et les exigences du Ministère pour l'obtention de nouvelles autorisations de programmes seraient les principales causes de l'inversion de la tendance. S'il ne sont pas directement subventionnés, on remarque que les collèges sous permis dépendent en partie des subventions publiques (prêts et bourses et achat de formation par Emploi-Québec). Il faut également noter, comme le fait remarquer la CÉEC, que les collèges privés non subventionnés ne disposent pas de données fiables sur le placement des finissants titulaires d'une AEC.

seraient supérieurs dans les collèges privés mais que d'un autre côté les effectifs diminuent plus rapidement dans le secteur privé subventionné que dans les cégeps.

Bien que plus de la moitié de la diminution des nouvelles inscriptions au réseau privé soit attribuable à la fermeture d'établissements privés ou à leur migration au secteur public, on doit faire le constat qu'entre 1987 et 2002, les collèges qui ont conservé leur statut de collèges privés ont, en moyenne, vu leurs nouvelles inscriptions chuter de 18 %.⁵

La diminution au secteur technique a été particulièrement importante dans le secteur privé subventionné avec une diminution de 41 % par rapport à 4,5 % dans le public. **Concernant la réussite scolaire, le taux d'obtention d'un DEC dans le même établissement selon la durée prévue du programme était de 39 % pour le privé et de 30 % dans le public en 1987 et de 55 % et 33 % en 1999. L'écart est plus important dans le secteur préuniversitaire que dans le secteur technique où les taux de réussite sont quasiment semblables.** Le taux de réussite (comptabilisé sous cette forme) semble être meilleur pour le privé et l'écart aurait tendance à augmenter de manière défavorable au secteur public. Notons toutefois que les nouveaux inscrits au secteur préuniversitaire arrivent dans le réseau privé avec une moyenne supérieure de 4 % à celle des inscrits du réseau public.

Le financement des cégeps et des collèges privés subventionnés⁶

Au regard du tableau 3, on peut constater qu'environ 60 % des revenus des collèges privés subventionnés proviennent du gouvernement. L'importance des subventions gouvernementales dans les revenus de fonctionnement de ces collèges semble être stable. En 2002, la somme des subventions gouvernementales aux collèges privés représentait 82 millions contre 1 282 millions au réseau des cégeps.

Tableau 3 : Évolution de la part des subventions gouvernementales et de celle de la participation des individus aux revenus de fonctionnement des collèges privés subventionnés entre 1997 et 2003

	1997-1998	2002-2003
Subventions gouvernementales	58 %	58 %
Participation des individus (Droits d'inscription et de scolarité, etc.)	30,4 %	28,56%

⁵ Riopel Martin, *Les effectifs et la réussite au réseau collégial privé - résumé de l'étude comparative* Collège Jean-de-Brébeuf, Association des collèges privés du Québec (ACPQ), Montréal 2004.

⁶ Les données utilisées proviennent du Ministère de l'Éducation, secteur de l'information et des communications, *Statistiques de l'éducation*, Édition 2004.

http://www.mels.gouv.qc.ca/stat/stat_edu/donnees_04/Statistiques_edu2004.pdf

Tableau 4 : Évolution de la part des subventions gouvernementales et de celle de la participation des individus aux revenus de fonctionnement des cégeps entre 1997 et 2003

	1997-1998	2002-2003
Subventions gouvernementales	85,42 %	86,36 %
Participation des individus (Droits d'inscription et de scolarité, etc...)	4,36 %	3,2 %

Si l'on compare les données du tableau 4 avec celles du tableau 1, la part du financement gouvernemental dans les dépenses des cégeps demeure la même entre 1997 et 2003. Elle aurait même tendance à augmenter. Il faut remarquer que, comme les collèges privés subventionnés, les cégeps ne dépendent pas à 100 % du financement gouvernemental. Concernant la participation des individus dans les collèges privés subventionnés, elle est beaucoup plus importante que dans les cégeps.

Les collèges privés subventionnés vivent donc en grande partie grâce aux subventions publiques directes qu'ils reçoivent du gouvernement. Cependant, ce n'est pas la seule entrée d'argent public que les collèges privés reçoivent de l'État. Il existe en effet trois types de financement public indirect dont bénéficient les collèges privés. D'une part, les frais de scolarité donnent droit à des déductions fiscales. D'autre part, les étudiants ont accès au régime des prêts et bourses.⁷ Il faut enfin prendre en considération les subventions d'Emploi-Québec notamment pour la formation continue.

Comparaison entre les effectifs, la réussite et les subventions publiques au primaire-secondaire et au collégial

Les données concernant l'enseignement collégial montrent que le portrait dressé par le Regroupement pour la défense et la promotion de l'école publique pour le primaire et le secondaire est différent de celui que l'on peut faire de l'enseignement collégial. Néanmoins, certaines données concernant le financement des collèges privés sont similaires à celles présentées par le Regroupement. En effet, lorsque les collèges privés sont subventionnés, ces subventions représentent 60 % du revenu de ces établissements. Comme aux niveaux primaire et secondaire, les taux de réussite semblent être meilleurs, dans certains cas, dans le privé. Les résultats auxquels nous nous référons ne concernent que la formation préuniversitaire. Ces ressemblances

⁷ Plus de la moitié des étudiants des collèges privés subventionnés avaient obtenu une bourse en 1997-1998. Association des collèges privés du Québec, *Les collèges privés subventionnés : un réseau d'innovation à préserver*, Mémoire présenté à la Commission de l'éducation sur les fluctuations des clientèles dans le secteur de l'éducation, 1^{er} octobre 2002.

Entre 1994 et 2004, le montant moyen de prêts et bourses a augmenté pour les étudiants des collèges privés subventionnés alors qu'il a diminué pour ceux des collèges publics et des collèges privés non subventionnés. Cependant, lorsque l'on prend uniquement en considération les bourses allouées par le gouvernement, elles ont diminué dans le privé subventionné et augmenté dans le public et dans le privé non subventionné. Pour plus d'informations : Statistiques sur l'aide financière aux études <http://www.afe.gouv.qc.ca/connaître/documents/documentsAutres.asp#statistiques> et Martin Petit, « L'enseignement collégial privé », dans *À qui profite le démantèlement de l'État?*, Montréal : Chaire d'études socio-économique de l'UQAM. En prenant en considération l'inflation dans le calcul de l'enveloppe globale accordée à l'aide financière, elle aurait diminué de 11,8 % depuis 1994. Gabriel Sainte-Marie, « Plus de prêts. C'est quoi cette logique ? », dans *L'aut'journal*, no 238, avril 2005.

masquent néanmoins de nombreuses différences. Contrairement aux autres niveaux d'enseignement, les effectifs au collégial public diminuent moins vite que ceux du collégial privé subventionné ou non. Enfin, la majorité des collèges privés ne sont pas subventionnés. Ces collèges non subventionnés concentrent leurs activités sur la formation technique notamment dans le cadre de la formation aux adultes.

Primaire, secondaire et collégial : même combat?

La situation des cégeps par rapport aux collèges privés subventionnés est moins inquiétante que celle des écoles publiques de l'enseignement primaire et secondaire. Les inscriptions dans les cégeps ne diminuent pas au profit du privé, c'est l'inverse.⁸ La situation diverge également concernant la sélection des élèves car si les collèges privés attirent sans doute les meilleurs élèves, les cégeps sélectionnent aussi mais dans une moindre mesure leurs élèves. Contrairement au primaire et surtout au secondaire public, les cégeps ne semblent pas être remis en cause par l'existence même du réseau privé. Il serait d'ailleurs pertinent de mieux expliquer cette différence. La présélection effectuée par les écoles secondaires, celle effectuée par les cégeps ainsi que le type d'enseignement dispensé dans les deux ordres d'enseignement pourraient sans doute en partie expliquer ces différences.

Néanmoins, au-delà des différences, les critiques concernant le financement public des écoles privées s'appliquent également au collégial. **Pourquoi des collèges privés fonctionnent avec 60 % d'argent public?** Est-ce légitime dans un objectif de recherche du bien commun, d'intégration sociale et d'égalité des chances? Par comparaison, rappelons que les cégeps ne fonctionnent qu'avec environ 85 % de subventions publiques. Il ne s'agit pas d'un débat exclusivement financier comme la lettre de l'ACPO le laisse croire mais d'un débat éthique et politique sur l'égalité des chances et l'utilisation des fonds publics. Il n'y a pratiquement aucune raison pour que des établissements volontairement privés soient appuyés par des subventions directes ou indirectes de l'État. La seule raison recevable serait celle de la complémentarité, lorsque le réseau public ne peut pas offrir une formation spécifique. Par contre, il apparaît illégitime de financer le développement d'établissements privés qui ont des pratiques élitistes et qui ont tendance à créer un climat de compétition propice à l'exclusion. Les revendications de l'Association des collèges privés du Québec ont d'ailleurs de quoi nous préoccuper. L'Association souhaite que le financement public indirect du privé soit renforcé grâce aux incitatifs fiscaux et aux bourses accordées aux étudiants. Elle propose également au gouvernement d'avoir davantage recours à la sous-traitance, de dispenser des cours en ligne, de renégocier les conventions collectives pour créer plus de souplesse et s'adapter aux situations (!), de donner plus d'heures d'enseignement aux professeurs qui ont de très petits groupes, d'établir des PPP, d'augmenter l'autonomie des collèges, etc.⁹ Le réseau des cégeps n'a donc pas intérêt à ce que le gouvernement subventionne des établissements qui ont de tels projets pour l'avenir de

⁸ Il faudrait toutefois connaître l'évolution des effectifs dans la région de Montréal et de la capitale nationale pour avoir un aperçu exact de la situation. Avec 51 collèges privés à Montréal et Québec sur 66 au total, la dynamique de ces régions ne peut qu'être différente. Comme pour le secondaire et le primaire, les établissements privés se développent davantage dans les centres urbains.

⁹ Association des collèges privés du Québec, *Les collèges privés subventionnés : un réseau d'innovation à préserver*, Mémoire présenté à la Commission de l'éducation sur les fluctuations des clientèles dans le secteur de l'éducation, 1^{er} octobre 2002.

l'enseignement collégial. L'ACPO propose également de « ne pas maintenir en vie artificiellement un collège public lorsqu'un collège privé peut répondre aux besoins de formation de la région ». ¹⁰ Pourquoi ne pas plutôt arrêter de subventionner directement ou indirectement le collège privé pour permettre de financer suffisamment le cégep en difficulté? Cela permettrait en effet de favoriser l'accessibilité des études post-secondaires en région. La liberté de choix, généralement invoquée pour défendre les établissements privés, ne devrait pas pouvoir s'exercer lorsqu'il s'agit de permettre à l'école de jouer son rôle en terme d'éducation et de qualification mais surtout de socialisation des individus. **Les cégeps sont nés d'un élargissement de la sphère publique sur la sphère privée qui gérait presque entièrement l'enseignement collégial auparavant. L'objectif était de rendre accessible l'enseignement post-secondaire. Il faudra certes poursuivre cette réforme.**

Ce tour d'horizon sur le financement public des collèges privés nous amène à tirer deux conclusions.

Premièrement, il existe quelques collèges privés largement subventionnés par l'État qui, notamment, favorisent l'élitisme et nuisent à l'apprentissage du « vivre ensemble ».

Deuxièmement, il existe de nombreux collèges sous permis qui ne sont pas directement subventionnés par l'État mais qui subsistent en partie grâce au financement public indirect (prêts et bourses, déductions fiscales et subventions de formations par Emploi-Québec). Ces collèges offrent exclusivement des AEC dont les droits de scolarité varient et sans que l'on connaisse les taux de placement de ces formations vouées à permettre une intégration rapide sur le marché du travail. Une attention particulière devra être portée à ces établissements pour ne pas que la compétition malsaine qui existe dans le réseau collégial ne s'accroisse.

Quoique l'urgence des établissements publics du primaire et du secondaire de ramener les budgets et les élèves du privé vers les écoles publiques ne soit pas présente au collégial, l'intérêt et l'importance de mener une lutte pour l'égalité des chances sont les mêmes au collégial, au primaire et au secondaire. L'école conçue comme moyen de favoriser l'égalité des chances ne doit en effet pas se servir des inégalités économiques comme filtre pour reproduire les inégalités sociales.

mai 2005

¹⁰ Id.